



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES VAUDOIS

Communiqué de presse

Le Conseil d'Etat met en place le fichage des grévistes/La FSF demande le retrait immédiat de ces mesures portant atteinte aux droits fondamentaux des salariés de l'Etat.

La FSF dénonce les nouvelles pressions du Conseil d'Etat.

En effet, le Conseil d'Etat a donné l'ordre aux chefs de service de consigner dans les dossiers personnels la participation éventuelle à la grève du 31 janvier 2008. D'autre part, les employé-e-s se voient ordonner de remplir une fiche pour annoncer leur participation au mouvement de grève. Dans cette fiche il est précisé que cette information sera versée au dossier personnel.

La FSF souligne que cette manière de faire est illégale et qu'en aucun cas la participation dans un mouvement de grève ne peut être inscrite dans le dossier personnel. Explicitement d'ailleurs, la Loi sur le personnel et son règlement exclut la collecte de données sur les activités syndicales et a fortiori leur conservation. De surcroît, elle établit que la participation à la grève peut être annoncée jusqu'à 48 heures après le déroulement de celle-ci. Nous appelons donc tous-tes les employé-e-s de l'Etat à ne remettre aucune fiche et à demander un nouveau formulaire avec garantie que la pièce ne sera pas versée au dossier personnel, et servira exclusivement à l'établissement des heures de grève et sera détruite aussitôt cette démarche effectuée.

La FSF demande au Conseil d'Etat d'annuler immédiatement cette démarche de « fichage » puis d'annoncer au personnel que les formulaires distribués ne doivent pas être remplis.

Si le Conseil d'Etat persiste dans cette voie, la FSF n'hésitera pas à saisir les organes judiciaires compétents.

Mme Béatrice Métraux. – Secrétaire général de la FSF – 079 703 82 29